

La rue, dernier rempart des libertés

Article rédigé par *François Billot de Lochner*, le 27 juillet 2021

Après l'ordre, toujours attendre le contre-ordre. Ou le désordre... Les débats parlementaires de ces derniers jours ont donné lieu à une série déconcertante de palinodies : deux pas en avant, trois pas en arrière. Amendements votés à 20h pour être défaits le lendemain matin à 5h. Sans compter les habituelles mais inutiles passes d'armes entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Sans compter les scandaleuses prises de position du Conseil d'Etat en ces derniers jours, qui, par la voix de ses rapporteurs, petits soldats de La République En Marche, ne voit de problème nulle part, valide tout, consent à tout, au motif que les « circonstances exceptionnelles » permettent tout.

Le 5 août, ce sera au tour du Conseil Constitutionnel de rendre son avis sur la loi telle qu'elle a été votée par les deux chambres. Ne nous faisons absolument aucune illusion : il y a longtemps que cet EHPAD pour présidents et ministres fatigués, mais grassement payés, n'est plus le garde-fou attendu. Qu'en attendre, quand on sait qu'il est présidé par l'inénarrable Laurent Fabius, compromis en son temps dans l'affaire du sang contaminé, un précédent magistral en termes de déresponsabilisation du politique sur des questions de santé, et lui-même père de Victor Fabius, dûment payé par l'Elysée pour le compte du cabinet de conseil McKinsey, afin d'élaborer la politique sanitaire de la France, et notamment l'organisation vaccinatoire... ?

La classe politique a perdu toute dignité, et à de trop rares exceptions près, se distingue par un unanimisme béat et sans nuance, en faveur d'une politique ubuesque truffée de contraintes universelles et d'incohérences systématiques, et incapable de dessiner une troisième voie entre tout-vaccin et confinement pour tous.

L'espace d'un instant, nous aurions pu penser que le Sénat jouerait son rôle d'opposition. Bruno Retailleau, chef de file des Sénateurs LR, l'avait assuré avec enthousiasme : nous serons au rendez-vous pour nous assurer que ce projet de loi instaurant le passe sanitaire n'ira pas trop loin. Nous défendrons vos libertés, avait-il promis. Quelle défense, quelles libertés : nous n'avons pas été déçus ! Le Sénat s'est contenté de modifications cosmétiques sur le texte proposé par les députés, et se range à l'ordre macroniste sans aucune arrière-pensée ou presque. Bruno Retailleau se félicite d'avoir introduit « bon sens et pragmatisme » dans le projet de loi : son bon sens et son pragmatisme ont consisté à adopter, peu ou prou, la ligne dictatoriale macroniste. Côté opposition politique, décidément, tout va vraiment très bien...

Devant de telles démissions, de tels abandons en rase campagne, seule la mobilisation de terrain est susceptible d'infléchir les politiques en cours. Samedi dernier, la France s'est couverte de manifestations, donnant lieu aux habituelles querelles de chiffres, avec des estimations officielles à peu près aussi crédibles que celle des communistes à la fin de la seconde guerre mondiale, qui parlaient des 70 000 communistes fusillés quand la réalité était dix fois moindre. Mais ne nous en formalisons pas. Le gouvernement, lui, connaît la véritable nature de la contestation : du jamais vu, au cœur de la période normalement la plus creuse de l'année, entre le 14 juillet et le 15 août. J'étais présent au milieu des presque 10 000 manifestants rassemblés samedi à Vannes, en Bretagne, et j'ai pu mesurer la vigueur et la détermination inébranlables de ceux que le pouvoir s'évertue à caricaturer. De son côté, Constance Prazel sera présente à la manifestation de Paris, samedi prochain. Et nous attendons avec impatience qu'une gigantesque manifestation s'organise à Paris en septembre, avec, à la clé, des modalités d'action qui seules seront capables de faire plier le gouvernement. Par exemple, un sit-in géant à durée indéterminée, bloquant toute l'île de France. La préservation de ce qui nous reste de liberté sera probablement à ce prix. Gardons espoir !

François Billot de Lochner

Chacun peut agir, notamment :

- en participant à une manifestation samedi prochain : les réseaux sociaux ou un certain nombre de sites donnent toutes informations utiles à ce sujet ;
- en participant personnellement à l'action fondamentale menée par Maître Di Vizio à travers deux recours, l'un pour les professions soumises à l'obligation vaccinale, et l'autre pour l'ensemble de la population : le site de l'avocat donne tous renseignements sur les modalités pratiques de participation : <https://www.divizio.fr/recours/>